SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ LUXXCITÉ

Réunion régulière des membres du Conseil d'administration du SDC Luxxcité 4 avril 2023

Résolution 2022-2023 004 – Fonds de roulement

Résolution précédemment adoptée à l'unanimité à la réunion régulière du comité exécutif du 14 mars 2023, libellée comme suit :

Afin de s'assurer un minimum d'argent au compte, Yvon Lemelin propose, secondé par René Rheault d'ajouter au budget prévisionnel une somme constituant un fonds de roulement établi de façon à terminer l'année avec un montant en caisse équivalent à 10% des frais opérationnels incluant les dépenses imprévues et excluant le Fonds de prévoyance. Ce montant devra être ajusté en fonction de celui qu'il y aura au compte à la fin de l'année budgétaire précédant celle du budget prévisionnel et sera ajouté sous le libellé Ajustement du fonds de roulement.

Sur la proposition de Claude Leroux, secondée par Éric Tardif, est la Résolution est entérinée à l'unanimité par le Conseil d'administration.